

Aéroport
Rennes Bretagne



GUIDE TARIFAIRE EXTRA AERONAUTIQUE

2016

SOMMAIRE

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	page
<u>I - Aéroport de Rennes : les contacts</u>	4
<u>II - Conditions générales de règlement</u>	5
1/ Mode de règlement	5
2/ Délais de règlement	6
3/ Procédure de relance	6
4/ Paiement redevances	6
5/ Frais de facturation	6
B - REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES	
<u>I - Redevances domaniales</u>	8
1/ Zone terminal passagers	9
2/ Zone terminal fret	9
3/ Zone technique	10
4/ Zone aviation légère	10
5/ Terrains & aires de stationnement	10
6/ Redevances abri commun	11
7/ Stationnement des véhicules	11
<u>II - Redevances d'usage des installations et d'outillage</u>	13
1/ Usage du système Crews	14
2/ Usage du système Dcs Local	14
3/ Autocommutateur	14
4/ Prestations téléphoniques non liées à l'autocommutateur	16
5/ Informatique	16
6/ Autorisation de desserte pour opérateur de télécommunications	16
7/ Station UMTS – équipement de diffusion TDF	17
8/ Publicité	17
<u>III – Redevances commerciales</u>	18
1/ Location des espaces	19
2/ Séminaires	20
3/ Accueil groupe	21
4/ Location des équipements	21
5/ Prestations	22
<u>IV - Mise à disposition du personnel</u>	24
1/ Principes généraux	25
2/ Mise à disposition du personnel	25
3/ Extensions horaires de personnel	25
<u>V - Autres Prestations Aéronautiques</u>	26
1/ Nettoyage air de stationnement	27
2/ Demande et/ou renouvellement de badge	27
3/ Formation de sensibilisation à la sûreté aéroportuaire	27

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

I - SEARD - AEROPORT DE RENNES LES CONTACTS
--

	Téléphone	E-mail
DIRECTEUR Gilles TELLIER	02 99 29 60 62	aleroux@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE D'EXPLOITATION Patrick MAITRE	02 99 29 60 41	pmaitre@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE DES OPERATIONS TECHNIQUES Stéphane CARLO	02 99 29 60 02	scarlo@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE GESTION – FINANCES Eric HEMME	02 99 29 60 03	compta@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT RESEAU Fanny CHARLES	02 99 29 60 65	fcharles@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE COMMUNICATION Nathalie FORTINEAU	02 99 29 60 40	nfortuneau@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLES SERVICES AUX CLIENTS Nathalie LEFEUVRE	02 99 29 60 39	nlefeuvre@rennes.aeroport.fr
. Location de salles, séminaires, espace multiservices,	02 99 29 60 00	centre.affaires@rennes.aeroport.fr
. Accueil-Information des Passagers	02 99 29 60 00	accueil@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES Céline TORPE	02 99 29 60 62	service.rh.seard@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE FRET Isabelle PEAN-METAIREAU	02 99 67 61 61	fret@rennes.aeroport.fr
RESPONSABLE MAINTENANCE David CLAUSTRE	02 99 29 60 31	dclaustre@rennes.aeroport.fr

Site Internet : www.rennes.aeroport.fr

II - CONDITIONS GENERALES DE REGLEMENT

1/ MODE DE REGLEMENT

Les règlements peuvent être effectués :

a) PAR VERSEMENT EN ESPECES EN EUROS OU CARTES BANCAIRES

- Auprès des Services de la SEARD.

b) PAR CHEQUES BANCAIRES OU POSTAUX LIBELLES SUIVANT LE CAS AU NOM DE :

SEARD (Société d'Exploitation des Aéroport de Rennes et Dinard)
COMPTABILITE CLIENTS
BP 29155
35091 RENNES CEDEX 9

c) PAR VIREMENT BANCAIRE A L'ORDRE DE :

SEARD
BRETAGNE ENTREPRISES

Référence du compte :

/ <u>30004</u> /	/ <u>02483</u> /	/ <u>00010732135</u> /	/ <u>86</u> /
Code Etabl.	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Code IBAN : FR76 3000 4024 8300 0107 3213 586 - BIC : BNPAFRPPCRN

IMPORTANT Joindre à votre règlement ou à votre virement, le papillon détachable de la facture ou indiquer les références portées sur le papillon.

Les frais bancaires relatifs notamment aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires étrangers sont à la charge de l'usager.

2/ DELAIS DE REGLEMENT

Nos factures sont payables dès réception sans escompte.

3/ PROCEDURE DE RELANCE

Toute facture dont le règlement n'est pas intervenu dans les délais définis ci-dessus entraîne le démarrage d'une procédure de recouvrement.

Cette procédure comprend :

- un premier rappel à 30 jours date de facture.
- une mise en demeure expédiée en recommandé avec accusé de réception à 60 jours date de facture. Si le règlement n'est pas intervenu sous huit jours, le dossier est transmis immédiatement au service contentieux.

4/ REDEVANCES AERONAUTIQUES

Les redevances aéronautiques sont payables au comptant auprès des services de la SEARD, avant tout décollage.

Toutefois, certains usagers peuvent ne pas être soumis à cette obligation et sont alors facturés périodiquement :

- les clients basés ou disposant de locaux sur la concession,
- les clients réguliers qui en ont expressément fait la demande et qui bénéficient d'un agrément de la SEARD que celle-ci a la faculté de leur retirer à tout moment.
- les clients ayant accepté le prélèvement automatique sur leur compte bancaire. Dans ce cas, les frais bancaires relatifs à ce mode de paiement sont à la charge de l'usager.

5/ FRAIS DE FACTURATION

Si un client n'entrant pas dans les catégories citées précédemment omet de régler les redevances aéronautiques au comptant, la SEARD applique une somme forfaitaire de 10 Euros HT pour frais de facturation et de relance.

IMPORTANT :

Le règlement au comptant des redevances aéronautiques, lors de chaque mouvement d'appareil, vous permet d'éviter les frais de facturation.

Retenue au sol

La transmission au service contentieux d'une facture aéronautique impayée entraîne la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R. 224-4 du Code de l'Aviation Civile :

"Article R. 224-4 : les redevances sont dues par le seul fait de l'usage des ouvrages, installations, bâtiments et outillage qu'elles rémunèrent. En cas de non paiement des redevances dues par l'exploitant de l'aéronef, l'exploitant de l'aérodrome est admis à requérir de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige".

B - REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

LES TARIFS SONT INDIQUES EN EUROS
ET S'ENTENDENT HORS TAXES.

CES TARIFS, SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES SANS PREAVIS, SONT APPLICABLES

AU 1^{er} JANVIER 2016.

I - REDEVANCES DOMANIALES

LES TARIFS SONT INDIQUE EN EUROS
ET S'ENTENDENT HORS TAXES

CES TARIFS, SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES SANS PREAVIS,
SONT APPLICABLES

AU 1^{er} JANVIER 2016

PRINCIPES GENERAUX

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'occupation entre la SEARD et l'occupant.
Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif).

Les réserves sont fournies avec les branchements électriques.

Les surfaces de stockage et hangars sont fournis avec les branchements électriques.

1/ ZONE TERMINAL PASSAGERS

AEROGARE PASSAGERS

DESIGNATION	UNITE	PRIX HT en Euros
Comptoirs rez-de-chaussée (Base 5 ml)	ml/an	907,49
Comptoirs rez-de-chaussée (Base < 5 ml)	ml/an	1.179,72
Back office comptoirs	m ² /an	240,82
Borne Libre Service / Multi Services	la borne/an	3.048,61
Commerces/Surface de vente	m ² /an	272,25
Terrasse Restauration	m ² /an	108,90
Bureaux d'exploitation (Rdc & étages)	m ² /an	184,52
Local technique à usage privatif (Réserves,)	m ² /an	97,76
Local technique à usage commercial	m ² /an	899,43

2/ ZONE TERMINAL FRET

AEROGARE FRET

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
Bureau	m ² /an	146,17
Aire de stockage	m ² /an	97,76

3/ ZONE TECHNIQUE

BÂTIMENT TECHNIQUE

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
Bureaux	m ² /an	146,17

* Interdiction d'entreposer toute matière dangereuse.

HANGARS

Hangars – Abri matériel (Non fermés)	m ² /an	19,67
--------------------------------------	--------------------	--------------

4/ ZONE AVIATION LEGERE

HANGARS

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
H. 7 - locaux à usage de bureaux	m ² /an	97,76
H. 7 - hangar	m ² /an	26,09
Hangars zone sud-ouest	m ² /an	26,09

STATION DE QUARANTAINE

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
Local station de quarantaine	Jour	134,32

5/ TERRAINS & AIRES DE STATIONNEMENT

OCCUPATION DE TERRAIN

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
Terrain nu	m ² /an	2,98
Terrain stabilisé	m ² /an	4,30
Terrain viabilisé et stabilisé	m ² /an	8,55

Abattement de 25% au-delà de 20.000 m2 de surface continue.

STATIONNEMENT SUR LES AIRES

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
Aire de stationnement extérieure pour matériel piste	m ² /an	13,27

CHARGES LOCATIVES

En sus du loyer, le locataire s'oblige à acquitter à la SEARD, sa quote-part de charges nécessaires au bon fonctionnement de l'immeuble occupé :

- Nettoyage des surfaces communes intérieures et extérieures, espaces verts, assurances, eau chaude, eau froide, chauffage, extincteurs, ascenseur, électricité, taxes foncières, frais de gestion, gardiennage, vérification périodique de sécurité, enlèvement et traitement des déchets et hydrocarbures,.....

Ce remboursement est fait par le bénéficiaire d'une autorisation d'occupation en même temps que chacun des termes du loyer, représentant des acomptes prévisionnels, le compte étant soldé une fois l'an.

6/ REDEVANCES ABRI COMMUN

HANGARS AVIONS

COMMERCIAL	36,52 € / m2
PRIVE	27,39 € / m2
AERO-CLUB	18,26 € / m2

La surface prise en compte dans le calcul est = Envergure x longueur de l'aéronef.

Nota : Un abattement de 50 % est appliqué sur les emplacements extérieurs.

7/ STATIONNEMENT DES VEHICULES

Gestionnaire : SEARD

. Siège : SEARD
BP 29155
350091 RENNES Cedex 9

Standard Aéroport : 02 99 29 60 00
Peager Aéroport : 02 99 29 60 38

a) PARKINGS PUBLICS P1 et P2

. **Horaires ouvertures parking.**

Lundi au Samedi	05 H 00 / 22 H 45
Dimanche	06 H 00 / 22 H 45

En dehors de ces horaires, les portails d'accès sont fermés.

b) PARKING PERSONNEL AEROPORT PB.

- Réservé aux Compagnies Aériennes basées sur l'Aéroport de RENNES, aux entreprises installées dans l'Aérogare et dans le bâtiment technique.

NOTA : Ces cartes ne sont attribuées que sur demande écrite exclusive :
. de la compagnie aérienne basée sur l'Aéroport de Rennes,
. de l'entreprise installée dans l'Aérogare ou dans le Bâtiment Technique.

- Accessible par carte magnétique de jour et de nuit.

- **Tarif** : **140 Euros. HT / carte / an**

- Droits de souscription : **5 Euros HT** pour les abonnements.

c) EMPLACEMENTS PARKING – LOUEURS DE VEHICULES

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
Parc de proximité	La place	706,64
Parc éloigné	La place	400,32
Utilisation parc P1 ou P2	Par sortie	42,98

NOTA : . Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de chaque parc. Il est applicable à tout propriétaire ou tout détenteur de véhicule, et de façon générale; à tout utilisateur d'un emplacement quelconque à l'intérieur des parcs.

. Le fait de faire pénétrer un véhicule, de l'arrêter ou de le laisser en stationnement, même temporaire, à l'intérieur des parcs, implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

. Le stationnement a lieu aux risques et périls du propriétaire du véhicule, les droits perçus étant de simples droits de stationnement et non de gardiennage.

L'Aéroport de RENNES et le gestionnaire CITEDIA déclinent toute responsabilité en cas de détériorations, d'accidents ou de vols.

**II - REDEVANCES D'USAGE DES INSTALLATIONS ET
D'OUTILLAGE**

LES TARIFS SONT INDIQUES EN EUROS
ET S'ENTENDENT HORS TAXES

CES TARIFS, SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES SANS PREAVIS,
SONT APPLICABLES

AU 1^{er} JANVIER 2016

PRESTATIONS ET REDEVANCES D'USAGE DES INSTALLATIONS

1/ USAGE DU SYSTEME CREWS - BANQUE D'ENREGISTREMENT :

ANNEE	NOMBRE ANNUEL DE PASSAGERS EMBARQUANTS	
	0 à 30 000 passagers	Nbre de passagers > 30 000
Année 2016	0,52 Euros	0,43 Euros

Barème applicable dès le premier passager (passager embarquant).

2/ USAGE DU SYSTEME DCS LOCAL - BANQUE D'ENREGISTREMENT :

ANNEE	NOMBRE ANNUEL DE PASSAGERS EMBARQUANTS	
	0 à 30 000 passagers	Nbre de passagers > 30 000
Année 2016	0,35 Euros	0,30 Euros

Barème applicable dès le premier passager (passager embarquant).

3/ AUTOCOMMUTATEUR

TELEPHONE

a) Redevance d'usage

DESIGNATION	UNITE	PRIX HT en Euros
De 1 à 9 lignes incluses :		
. Catégorie A *	ligne/mois	41,24
. Catégorie B *	ligne/mois	36,09
. Catégorie C *	ligne/mois	26,09
- De 10 à 19 lignes incluses :		
Toutes catégories	ligne/mois	36,09
- A compter de 20 lignes incluses :		
Toutes catégories	ligne/mois	26,09
- Ligne télécopieur	ligne/mois	41,24

* Catégorie A : Ligne avec Sélection Directe à l'Arrivée et accès direct à l'extérieur

* Catégorie B : Ligne sans Sélection Directe à l'Arrivée avec accès direct à l'extérieur

* Catégorie C : Ligne intérieure

La redevance d'usage comprend :

- relevé mensuel global des consommations
- renvois, rappels, filtrage, lignes groupées selon spécifications fournies par l'utilisateur
- quote-part abonnement PTT
- installation de la ligne dans l'Aérogare ou le bâtiment de piste. En dehors de ces zones, les frais d'installation sont à la charge de l'utilisateur après accord sur devis préalable.
- accès au réseau numéris.
- messagerie vocale pour les lignes catégorie A.
- accueil vocal interactif pour les lignes catégorie A.

b) Location et entretien des postes

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T en Euros
<p><u>Poste 4034 numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Afficheur interactif 2 x 40 caractères - Date/heure/identification de l'appelant - Appel par nom - Durée, coût des communications - Messagerie texte - Mémoire 18 numéros - Fonction « mains libres » 	Poste/an	186,18
<p><u>Poste 4012 numérique ou poste IP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Afficheur informatif 20 caractères - Date/heure/identification de l'appelant - Durée, coût des communications - Mémoire 5 numéros - Fonction « mains libres » 	Poste/an	153,20
<p><u>Poste analogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste clavier à fréquence vocale - Rappel du dernier numéro composé - Haut-parleur et sonnerie réglables - Affichage date/heure 	Poste/an	67,16

c) Prestations annexes sur demande :

Justificatif mensuel détaillé, numéro abrégé, modification des possibilités d'une ligne, message d'attente spécifique, etc

d) Coût de communication

Consommation	
Communications intérieures	Gratuit
Communications directes des abonnés	Tarif France Télécom

4/ PRESTATIONS TELEPHONIQUES NON LIEES A L'AUTOCOMMUTATEUR

- Liaisons inter-standard ou inter-automatique

par ligne et par an : **465,44 Euros HT**

- Lignes hors autocommutateur SEARD-Aéroport (incluant notamment les lignes spécialisées ou de transmission de données).

par ligne et par an : **232,72 Euros HT**

5/ INFORMATIQUE

DESIGNATION	UNITE	TARIF H.T en Euros
Liaison informatique sur réseau Aéroport	Prise/mois	41,24
Liaison informatique spécialisée	Prise/mois	41,24

6/ AUTORISATION DE DESSERTE POUR OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ELECTRICITE

a) DROIT DE PASSAGE

	Euros HT
Frais de mise en service par opération (perçus en une fois)	2.355,55

	Euros HT
Abonnement annuel (par mètre linéaire indivisible)	
. réseau de télécommunications (par fourreau ou chemin de câbles utilisé)	2,24
. réseau d'électricité (par fourreau utilisé)	
câble basse tension (400 V)	578,75
câble haute tension (2 kVA)	867,79

b) UTILISATION DE FOURREAUX OU CHEMINS DE CABLES

	Euros HT
Frais de mise en service par opération (perçus en une fois)	1.491,82

	Euros HT
Abonnement annuel (par mètre linéaire indivisible)	
. réseau de télécommunications (par câble)	6,95
. réseau d'électricité (par fourreau utilisé)	
câble basse tension (400 V)	748,10
câble haute tension (2 kVA)	1.266,80

7/ STATION UMTS / EQUIPEMENT DE DIFFUSION TDF

Mise en place de nouveaux équipements compatibles avec la technologie UMTS	Euros HT
Forfait par an et par station de base UMTS	12.213,60

Mise en place d'équipements techniques de diffusion TDF	Euros HT
Forfait par an et par équipement)	20.196,67

8/ PUBLICITE

La régie des espaces publicitaires de l'Aérogare a été confiée à :

J.C DECAUX Airport France SA
17, rue Soyier
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Tél. 01 30.79.49.49
Fax. 01 30.79.49.99
Internet : www.jcdecauxairport.com

III - REDEVANCES COMMERCIALES

LES TARIFS SONT INDIQUES EN EUROS
ET S'ENTENDENT HORS TAXES.

(Sauf indication contraire)

LES TARIFS SONT VALABLES A PARTIR **DU 1^{er} JANVIER 2016**
ET PEUVENT ETRE MODIFIES SANS PREAVIS

CENTRE D'AFFAIRES

1/ – LOCATION DES ESPACES

<i>Salles de réunion</i>						
Salles	Superficie	Capacité maximum		Tarifs HT		
		En U	Style Cinéma	Heure	1/2 journée	Journée
				(jusqu'à 3 heures)	(entre 3 et 5 heures)	(plus de 5 heures)
CLEMENT ADER	32 m2	9 pers.	-	39 €	118 €	197 €
GEORGES GUYNEMER	40 m2	15 pers.	30 pers.	42 €	127 €	212 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	48 m2	18 pers.	35 pers.	51 €	152 €	253 €
JOSEPH LE BRIX	52 m2	20 pers.	40 pers.	55 €	164 €	274 €
ARIANE	57 m2	18 pers.	-	60 €	179 €	299 €
GUYNEMER + ST EXUPERY	88 m2	30 pers.	80 pers.	83 €	251 €	419 €

<i>Bureaux</i>						
Bureaux	Superficie	Capacité	Tarifs HT			
				Heure (jusqu'à 3h)	1/2 journée (entre 3 & 5h)	Journée (+ de 5h)
LOUIS BLERIOT CHARLES LINDBERG ROLAND GARROS	10 m2	1 à 2 personnes	Sans PC	19 €	59 €	98 €

<i>Espace Business Affaires</i>		
	Forfait jour	Forfait annuel
Lounge	10 €	125 €

<i>Mezzanines (expositions, cocktails)</i>					
Mezzanine	Superficie	Capacité	Tarifs H.T		
			Heure (forfait 3h)	½ journée	Journée
Ouest	180 m2	180 pers.maximum	93 €	223 €	372 €
Est	70 m2	-	-	-	145 €

<i>Comptoir accueil – Congrès, salons (hors personnel)</i>		
Heure	Tarif H.T ½ journée	Tarif H.T journée
25 €	76 €	126 €

2/ – SEMINAIRES

Déjeuner Séminaire	Tarif H.T par personne *
Entrée, plat, dessert, café, eau minérale, vin	19 €

Forfait journée séminaire	Tarif H.T par personne *
Café d'accueil, déjeuner, pause café, eau	26 €

Les pauses		Tarif H.T par personne
Café d'accueil	Café, thé, jus d'orange, 2 mini viennoiseries	3,50 €
Pause permanente	Café, thé, jus d'orange, la demi-journée	3,70 €
Pause café	Café, thé, jus d'orange.	3 €
Pause crêpe	Café, thé, jus d'orange et	
	- 1 crêpe	4 €
	- 2 crêpes	4,80 €
Pause gourmande	Café, thé, jus d'orange, 2 mini muffins, 2 chouquettes.	4 €
Pause bretonne	Café, thé, jus d'orange, 1 madeleine, 2 galettes bretonne	3,35 €
Pause régionale	Café, thé, jus d'orange, 1 bolée de cidre, saucisson sec, andouille guéménnoise, 2 pics jambon fromage, 1 mini far breton	5,60 €
Farandole de Fruits	Café, thé, jus d'orange, plateaus de fruits de saisons tranchés	4,50 €
Eau sur table	Eau plate et/ou gazeuse	2,25 €
Supplément Soda & Eau	Eau plate et/ou gazeuse ou Soda	1,85 €

Les plateaux repas froids (*)	Tarif H.T par personne *
Selon composition	19 €

(*) Tous nos plateaux sont accompagnés d'une ½ eau plate.

3/ – ACCUEIL GROUPE

Accueil groupe	Tarif H.T
Arrivée (niveau 1)	50 €
Arrivée personnalisée (niveau 2)	17 € par personne
Départ (niveau 1)	80 €
Départ personnalisé (niveau 2)	28 € par personne

CONDITIONS PARTICULIERES

Valables sur les locations de salles, à l'exclusion des prestations, équipements, restauration, demi-journées d'études ou séminaires.

Certaines catégories d'utilisateurs pourront bénéficier des conditions suivantes :

- Organismes, entreprises, compagniers présentes sur le site de l'aéroport - 30 %
- Associations ou clubs d'entreprises de la circonscription de la CCI - 20 %
- Collectivités partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Rennes Métropole, Ville de St Jacques de la Lande) - 20 %
- Services de la CCI - 20 %
- Agences de voyages - 20 %
- Tour opérateurs et work shops si départ de Rennes Gratuité
- Tour opérateurs et works shops, autres départs - 20 %
- Worl Trade Center - 20 %

4/ – LOCATION DES EQUIPEMENTS

Equipements	Tarifs H.T	
	½ journée	Journée
Sonorisation	40 €	70 €
Vidéoprojecteur	60 €	100 €
Autres moyens audiovisuels	Sur devis	
Téléphone audioconférence	30 €	50 €

5/ – PRESTATIONS

Photocopie		Tarifs H.T	
Noir et blanc	Papier A4	0,32 € jusqu'à 10 ex.	0,21 € + de 10 ex.
	Papier A3	0,63 € jusqu'à 10 ex.	0,42 € + de 10 ex.
	Transparent	0,84 € l'unité	-
Couleur	Papier A4	1,26 € l'unité	-
	Papier A3	2,51 € l'unité	-
	Transparent	3,35 € l'unité	-

Télécopie	Tarifs H.T	
France	2,40 € la 1 ^{ère} page	1,64 € la page supplémentaire
Europe	4,80 € la 1 ^{ère} page	2,45 € la page supplémentaire
Autres pays	6,95 € la 1 ^{ère} page	3,88 € la page supplémentaire

Impression	Tarif H.T
Noir et blanc	1,58 € la page
Couleur	2,40 € la page

Scannérisation	Tarif H.T
La page	4,19 €

Stationnement	Tarif H.T
Parkings P1 ou P2	Offert

Interprétariat	Tarif H.T
	Sur devis

Prises de vues	UNITE	TARIFS H.T. en Euros
Reportage photographique (sans limitation de clichés)	Heure	95 €
Court métrage et film publicitaire (équipe réduite maximum 10 personnes)	1/2 journée	409 €
Long métrage (maximum 30 personnes)	1/2 journée	826 €

Pour toute autres prestations différentes : Tarif sur demande

Toute prise de vue doit faire l'objet impérativement d'une autorisation préalable et écrite de l'Aéroport de Rennes.
Pour une activité commerciale un double des clichés devra être fourni au gestionnaire qui se réserve le droit d'en refuser la diffusion selon leur nature ou leur utilisation prévue.

Cette prestation est possible uniquement les jours ouvrables et entre 8h et 20h.

Clés	UNITE	TARIFS H.T. en Euros
Clé radial ou Entrée Lecteur Biometrique	La clé	61,50 €

Objets confiés	Tarif H.T
Objets confiés particuliers	8,33 €
Objets confiés Loueurs	20,83 €

IV - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

LES TARIFS SONT INDIQUES EN EUROS ET S'ENTENDENT HORS TAXES

(Sauf indication contraire)

**LES TARIFS SONT VALABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2016
ET PEUVENT ETRE MODIFIES SANS PREAVIS**

1/ Principes généraux :

Pour les prestations dans lesquelles est intégrée de la main d'oeuvre, cette dernière est comprise dans les tarifs mentionnés ci-dessous.

Les tarifs de ces prestations sont majorés de 50 % :

- entre 21 h 00 et 6 h 00 du lundi au vendredi (période de nuit)
- les samedi, dimanches et jours fériés

Nota : La majoration dimanches et jours fériés est cumulable avec la majoration période de nuit, soit dans ce cas, une majoration de 100 %.

Chaque prestation est fournie sous réserve de disponibilité du personnel et du matériel.

2/ Mise à disposition du personnel de 6 h 00 à 21 h 00 du Lundi au Vendredi , sauf indications

Par personnel	PRIX HT/heure en Euros (*)	Minimum facturation
- Hôtesse d'accueil	42,69	1 heure
- Agent de maintenance (heures ouvrables uniquement)	53,86	½ heure

(*) **Tarif majoré de 50% en dehors de ces horaires et les samedi, dimanches et jours fériés.**

3/ Extensions horaires du personnel avec demande préalable (Tarifs HT)

Extension applicable à compter de : 22h30 du Lundi au Dimanche

Hôtesse d'accueil	62,66 Euros par heure
-------------------	------------------------------

*** Toute heure commencée est due.**

Ouverture :

	A COMPTER DE :		
	3 H	4 H	5 H
Hôtesse accueil	185,80 Euros	123,13 Euros	62,66 Euros

Nota : une majoration sera appliquée pour tout dépassement supérieur à 30 minutes par rapport à la demande.

**V – AUTRES PRESTATIONS
EXTRA-AERONAUTIQUES**

LES TARIFS SONT INDIQUES EN EUROS ET S'ENTENDENT HORS TAXES

(Sauf indication contraire)

**LES TARIFS SONT VALABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2016
ET PEUVENT ETRE MODIFIES SANS PREAVIS**

1/ NETTOYAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT

Lors du passage d'un aéronef, si une intervention de nettoyage est rendue nécessaire à la suite de déversement d'hydrocarbures, de corps gras ou de tout autre produit, cette intervention donne lieu à la perception d'une redevance. Cette redevance est facturée au responsable du déversement.

Coût par opération : **319,24 Euros. H.T.**

2/ DEMANDE ET/OU RENOUELEMENT DE BADGE AEROPORTUAIRE

Demande et/ou renouvellement de badge	Par dossier	31,15 Euros H.T
---------------------------------------	-------------	------------------------

3/ FORMATION DE SENSIBILISATION A LA SURETE AEROPORTUAIRE

Formation de sensibilisation à la sûreté aéroportuaire	Par demande et par stagiaire	54,98 Euros H.T
--	------------------------------	------------------------